

2024-1575
2024-04-17

BLUE VIKING – Technical
SOLIDE
FONGICIDE, ALGICIDE POUR PISCINES

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT DES PESTICIDES AU CANADA



POISON
DANGER- CORROSIF POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Cuivre (présent sous forme de sulfate de cuivre pentahydraté) 25,2%

Innovative Water Care, LLC
2475 Pinnacle Dr Wilmington,
DE 19803
1-800-654-6911

N ° D'ENREGISTREMENT 18212 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 22.7 KG

MODE D'EMPLOI: À utiliser seulement dans la fabrication d'un pesticide, qui est enregistré en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

CORROSIF pour les yeux. NE PAS mettre en contact avec les yeux. Fatal ou nocif si avalé. Peut être fatal si inhalé. Éviter de respirer la poussière. Les vêtements de protection, y compris des lunettes, doit être porté. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Ce pesticide est toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou les eaux publiques. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans préalablement aviser les autorités des eaux usées de l'usine de traitement.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE : Conserver le produit dans un endroit sec et sûr. Garder le produit sec, en tant que produit est soluble dans l'eau. Lors de l'ouverture, la fermeture ou la manutention des contenants ouverts, ou au moment de verser le produit, porter des lunettes pour empêcher dépoussiérage dans les yeux. Le produit déversé doit être balayé, utilisée si propre, ou éliminés en accord avec la procédure d'élimination ci-dessous.

Entreposer le produit uniquement dans son contenant original. Pendant l'entreposage, conserver les pesticides séparément pour éviter la contamination croisée des autres pesticides, des engrais et d'alimentation humaine et animale.

2024-1575
2024-04-17

ÉLIMINATION: Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

PREMIERS SOINS

SI DANS LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI SUR LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Des lésions probables des muqueuses peuvent contre-indiquer le lavage gastrique. Des mesures pour traiter un choc circulatoire, une dépression respiratoire ou des convulsions pourraient être nécessaires.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.